

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 AVRIL 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DIX-HUIT AVRIL, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 12 avril 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX.

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLLOT, Joël CARDIN (*suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente*), Daniel COMMAULT, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Philippe HELLO, Jean-Claude HELLIO (*suppléant de Jean-François CORDON, absent*), Philippe HERCOUET, Franck HYVERNAGE (*suppléant de Jean-Luc COUELLAN, absent*), Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Claudine MOISAN, Jean-Luc PECHEUX (*suppléant de Christophe ROBIN, absent*), Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Laurence HAQUIN donne pouvoir à Jean-Luc BARBO,
- Sylvie HERVO donne pouvoir à Jérémy BOULARD,
- Christelle LEVY donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Yvon BERHAULT, Thibault CARFANTAN, Camille CAURET, Josianne JEGU, Marc LE GUYADER, David L'HOMME.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Renaud LE BERRE

Délibération n°2023-044

Membres en exercice : 69 Présents : 58

Absents : 11

Pouvoirs : 5

**AFFAIRES GÉNÉRALES
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU
PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président doit rendre compte des délibérations prises par le Bureau dans le cadre des délégations accordées.

Vu la délibération n°2022-015 du 8 mars 2022, relative aux délégations octroyées au Bureau par le Conseil communautaire,

Après cette présentation :

Le Conseil communautaire prend acte des délibérations prises par le Bureau le 14 mars 2023 :

– **Procès-verbal du Bureau communautaire**

- Délibération n°2023-015 – Procès-verbal du Bureau communautaire du 24 janvier 2023 – Approbation.

– **Domanialité**

- Délibération n°2023-016 – Economie Innovation Recherche – Cession de la parcelle ZP92 à diviser, pour un total estimé de 2 950 m², situé aux Philiportes à Hénansal au bénéfice de Monsieur Jean-François PANSART ou toute autre société désignée par ce dernier, au prix de 6 € HT/m².
- Délibération n°2023-017 – Economie Innovation Recherche – Cession de la parcelle ZP92 à diviser, pour une emprise totale estimée de 450 m², située aux Philiportes à Hénansal au bénéfice de l'entreprise CS Elec ou toute autre société désignée par cette dernière, au prix de 6 € HT/m².
- Délibération n°2023-018 – Economie Innovation Recherche – Cession de la parcelle 270 ZN 103 pour un total de 20 626 m², située sur le Parc d'Activités de Lanjouan 2 à Lamballe-Armor au bénéfice de l'entreprise ASSERVA ou toute autre société désignée par cette dernière, au prix de 32,83 € HT/m², soit 677 151,58 € HT.
- Délibération n°2023-019 – Economie Innovation Recherche – Cession de la parcelle 270 ZN 100 pour un total de 2 500 m², située sur le Parc d'Activités de Lanjouan 2 à Lamballe-Armor au bénéfice de l'entreprise Carrosserie Rault ou toute autre société désignée par cette dernière, au prix de 30 € HT/m², soit 75 000 € HT.
- Délibération n° 2023-020 – Economie Innovation Recherche – Cession de la parcelle 270 ZN 99 pour un total de 1 736 m² situé sur le Parc d'Activités de Lanjouan 2 à Lamballe-Armor au bénéfice de M. Yann Le Manach ou toute autre société désignée par ce dernier au prix de 30 € HT/m², soit 50 080 € HT.
- Délibération n°2023-021 – Economie Innovation Recherche – Cession de la parcelle ZW 276 pour un total de 1 179 m² sur le Parc d'Activités du Vau Jaune 2 à Bréhand au bénéfice de l'entreprise CP Energies ou toute autre société désignée par cette dernière, au prix de 7 € HT/m², soit 8 253 € HT.
- Délibération n°2023-022 – Economie Innovation Recherche – Cession des lots 17 et 18 (parcelles ZW 268 et ZW 270p) pour un total de 3 994 m², situés sur le Parc d'Activités du Vau Jaune 2 à Bréhand au bénéfice de l'entreprise Sébastien Rault Transports ou toute autre société désignée par cette dernière, au prix de 7 € HT/m², soit 27 958 € HT.
- Délibération n°2023-023 – Economie Innovation Recherche – Cession de la parcelle ZW 275 d'une surface de 1 392 m² située sur le Parc d'Activités du Vau Jaune 2 à Bréhand au bénéfice de M. Pascal Gueguen ou toute autre société désignée par ce dernier, au prix de 7 € HT/m², soit 9 744 € HT.

– **Finances et comptabilité**

- Délibération n°2023-024 – Octroi de la garantie de Lamballe Terre & Mer à hauteur de 50% pour le remboursement du prêt n°141387 d'un montant de 751 175 € (soit 375 587,50 €) souscrit par la SA HLM « Bâtiments et Styles de Bretagne » auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour la construction en VEFA de 7 logements locatifs sociaux à Pommeret.
- Délibération n°2023-025 – Octroi de la garantie d'emprunt de Lamballe Terre & Mer à hauteur de 50% d'un montant de 898 957 € (soit 449 478,50 €) souscrit par la SA HLM « Bâtiments et Styles de Bretagne » auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour la construction en VEFA de 8 logements locatifs sociaux à Erquy.

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **25 AVR. 2023**

Le Président,

Thierry ANDRIEUX



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

27 AVR. 2023

De la publication le

27 AVR. 2023

*Pour le Président,
Par délégation,*

Jocelyne RENAULT
Directrice Générale Adjointe

